REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE TRANZAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2016

ORDRE DU JOUR:

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente,
- 2) Rémunération du coordinateur communal pour le recensement,
- 3) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne,
- 4) Contrat-groupe d'assurances du personnel,
- 5) Débat d'orientation budgétaire 2016.
- 6) Questions diverses.

Nombre de Conseillers :	
En exercice: 10	<u>Date de Convocation</u> : 26 janvier 2016
Présents : 10 pouvoirs : /	Date d'affichage: 26 janvier 2016
Votants: 9	, ,

L'an deux mil seize et le deux février à 20 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

<u>Présents</u>: Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Catherine FLÉCHAIRE, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absents- excusés : /

Pouvoir:

Secrétaire de séance : Claudine Bayle

ORDRE DU JOUR

Vote du secrétaire de séance :

1) Compte-rendu de la séance précédente,

Le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Marc Dehecq part à 20h10.

2) Rémunération du coordinateur communal pour le recensement

Lors de la séance du 26 mai dernier, le Conseil Municipal a entériné la nomination d'un coordinateur communal en la personne de Magaly Desiaume, secrétaire de mairie. Elle est responsable de la collecte, rencontre régulièrement l'agent recenseur et le superviseur de l'INSEE. Pour ce travail supplémentaire, Monsieur le Maire propose de lui accorder une somme de 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide d'accorder à Magaly Desiaume, la somme de 200 € pour le travail supplémentaire qui sera payer dans le traitement de février 2016.

inscrit la dépense au budget 2016.

Retour de Marc Dehecq à 20h50 Arrivée de Catherine Flechaire à 21h

3) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 05 décembre 2015, le conseil municipal avait prononcé des réserves et formulé des demandes de renseignements complémentaires (simulations financières, délai de vote, travaux sur le plan d'eau de Neuvy St Sépulchre).

M. Ameye apporte des précisions : cf annexe 1

Monsieur le Maire présente de nouveau à l'assemblée la modification les statuts tels que prposés et approuvés par le Comité Syndical lors de sa séance du 17 septembre 2015. Les grandes lignes des changements apportés sont les suivantes :

- ➤ Redéfinir le champ d'intervention ainsi que les missions relevant de la compétence d'un regroupement de communes ayant la "compétence générale" en matière d'étude et de travaux en rivière,
- ➤ Préciser, en les détaillant, les moyens réglementaires d'intervention au travers de la procédure de la Déclaration d'Intérêt Général au titre du L 211-7 du Code l'Environnement,
- > Rappeler les modalités de fonctionnement interne du bureau et du Comité Syndical (attributions) et de représentativité des communes membres,
- Redéfinir les différents moyens de financement propres à toute structure intercommunale à vocation unique, en distinguant notamment les travaux de renaturation ponctuels et les possibilités de pouvoir recevoir des aides provenant de financeurs publics,
- ➤ Prévoir la possibilité de représenter une autre commune ou structure intercommunale (EPCI) sous forme d'une convention de délégation de prestation dans le cas où une telle opération serait jugée utile par le Comité Syndical pour le bien d'une intervention de valorisation du bassin versant de la Bouzanne,
- Faire un rappel des textes (CGCT, CE, CR...) sur les modalités techniques permettant toute modification éventuelle des communes membres (retrait, ajout) et des statuts.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-8 et L.5211-5-1 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne, soit avant le 10 février 2016.

Après discussion, des informations complémentaires s'avérant nécessaires, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

4) Contrat-groupe d'assurances du personnel

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune d'adhérer au contrat groupe d'assurances du personnel garantissant les risques encourus en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accidents imputables ou non au service. Il précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques. Le Centre de Gestion va lancer une mise en concurrence en 2016 afin de passer un contrat à effet du 1^{er} janvier 2017.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Codes des Marché Publics,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal

charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agrée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

dit que le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

5) Débat d'orientation budgétaire 2016

Monsieur Philippe Viaud, délégué aux finances présente un tableau (annexe 2) concernant les investissements 2015. Les prévisions du budget 2015 ont été respectées. Les projets d'investissement envisagés pour 2016 sont également abordés.

Un point est fait sur les divers travaux à effectuer :

- Infiltration d'eau dans les vestiaires du stade,
- Evaluation des frais d'entretien du matériel,
- Diagnostic thermique (en complément de l'étude de la chaudière bois) par le SDEI.

6) Questions diverses:

- ✓ Réunion des associations : 19.02.2016 à 18 heures à la salle polyvalente
- ✓ Commission "Zéro pesticide" : 26.02.2016, de 9h30 à 11h30.
- ✓ Formation 1^{er} secours : le sujet sera évoqué lors de la réunion des associations.
- ✓ Subvention aux associations : le sujet est en réflexion et sera étudié à la prochaine séance.

Informations:

- ✓ Remerciements Famille Lory (décès de Louis Roger LORY)
- ✓ Demande de DETR (avant le 15 février 2016)
- ✓ Nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017
- ✓ Dépose de la cabine téléphonique
- ✓ Associations des maires et des élus du progrès du département de l'Indre : demande de la liste des élus avec leur adresse : accord ou pas des conseillers
- ✓ Isabelle BRUNEAU, députée de la 2^{ème} circonscription : courrier + réunion publique à Tranzault le 23 juin 2016
- ✓ Pays de La Châtre : aide pour l'habitat
- ✓ Itinéraires vélos dans le Pays de La Châtre.

Prochaine réunion le mercredi 02 mars 2016 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures 40 minutes.